



## *INSCRIPTION ANNEE 2013-2014*



### **Modalités d'inscription**

---

- **L'enregistrement des inscriptions s'établit selon l'ordre d'arrivée des dossiers.**
- **Les dossiers d'inscription qui parviendraient une fois atteint le nombre de places proposées, seront placés en liste d'attente**
- **Nombre de places au concours ISMaPP :**
  - 1<sup>ère</sup> année : 45
  - 2<sup>e</sup> année : 10
- **Date de clôture des inscriptions : mardi 16 juillet 2013**

Le présent dossier, accompagné des pièces indiquées ci-dessous, doit être retourné à l'adresse suivante :

**ISMaPP  
Inscriptions 2013-2014  
80, rue Taitbout  
75009 PARIS**

Tout dossier incomplet sera retourné par voie postale.

### **Récapitulatif des pièces à joindre au dossier d'inscription**

---

#### **DOCUMENTS ADMINISTRATIFS**

- Formulaire d'inscription 2013-2014** (complété et signé par l'étudiant et son répondant)
- Conditions de règlement des droits de scolarité** (complété et signé par l'étudiant et son répondant)
- 2 photos d'identité récentes**
- Une copie de la pièce d'identité du (ou des) répondant(s) financier(s)**
- Pour les étudiants boursiers :**
  - copie de l'attribution définitive de bourse pour l'année en cours 2012-2013
- Attestation de l'équivalence universitaire du Grade L2 (120 Ects) ou L3 (180 Ects).** Ce document peut être transmis ultérieurement, par envoi séparé, au plus tard le 20 juillet 2013.

#### **DOCUMENTS FINANCIERS**

- REGLEMENTS PAR CHEQUES SEPARES, LIBELLES AU NOM DE L'ISMAPP :**
  - de l'acompte à valoir sur le montant de la scolarité
    - 1.800 euros (1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> année)
    - 2.200 euros (3<sup>ème</sup> année)
  - du forfait Assurances (385 euros)
  - de la caution pour le prêt des ouvrages de la bibliothèque (120 euros)
- REGLEMENT DES DROITS DE SCOLARITE PAR PREVELEMENT AUTOMATIQUE :**
  - Autorisation de prélèvement ci-jointe
  - Relevé d'identité bancaire (Rib)



**FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2013-2014**  
**2<sup>ème</sup> année d'élève manager public**

**DIPLOME EN STRATEGIE ET DECISION PUBLIQUE ET POLITIQUE**  
*Certifié Niveau I (Grade : Master)*

**Je soussigné (e) :**

Prénom / Nom : .....

Né(e) le : ..... à (Ville et Pays) : .....

Nationalité : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville / Pays : .....

Tél : ..... Fax : .....

E-Mail : .....

Boursier :  oui (si oui, joindre un justificatif au dossier)  non

*déclare m'inscrire en 2<sup>ème</sup> année ISMaPP en Stratégie et Décision publique et politique et avoir pris connaissance du montant des frais de scolarité annuels à savoir : 5.800 euros que je m'engage à verser en totalité selon les clauses stipulées dans la convention financière annexée au présent bulletin. Je verse ce jour, par chèques séparés à l'ordre de l'ISMaPP, la somme de 1.800 euros d'acompte déductible des frais de scolarité annuels, la somme de 385 euros correspondant au forfait Assurances (Affiliation Sécurité Sociale Etudiant et RC).*

**LE REGLEMENT DES DROITS DE SCOLARITE SERA EFFECTUE PAR :**

L'étudiant  Les parents  Autre (personne physique ou morale)

**COORDONNEES DES PARENTS (OU DU REpondant) A REMPLIR OBLIGATOIREMENT :**

Madame / Monsieur : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Ville / Pays : .....

Tél : ..... Fax : .....

E-Mail : .....

*Déclare(ons) se (nous) porter caution solidaire de*

*Mme - Melle - M : ....., inscrit(e) pour l'année 2013-2014 en 2<sup>ème</sup> année ISMaPP en Stratégie et Décision publique et politique. Nous serons tenus de garantir toutes les obligations financières de l'Etudiant ....., en cas de défaillance de sa part, à hauteur des droits de scolarité définis ci-dessus à l'égard de l'ISMaPP dans l'application des modalités d'inscription (Conditions générales et modalités de règlement des droits de scolarité) dont nous reconnaissons avoir reçu un exemplaire, porté en annexe à la présente.*

Fait à ....., le .....

SIGNATURE DE L'ETUDIANT  
(Précédée de la mention «lu et approuvé»)

SIGNATURE DES PARENTS OU DU REpondant  
(Précédée de la mention «lu et approuvé»)

CONDITIONS DE REGLEMENT DES DROITS DE SCOLARITE  
2<sup>ème</sup> année d'élève manager public

DIPLOME EN STRATEGIE ET DECISION PUBLIQUE ET POLITIQUE  
Certifié Niveau I (Grade : Master)

- **Rappel des droits de scolarité**
  - Inscription annuelle : 5.800 euros
  - Forfait « assurances » : 385 euros  
Correspondant aux assurances souscrites par l'établissement.
- **Accès gratuit à la Bibliothèque :**  
*Un chèque de caution de 120 € doit être joint au présent dossier d'inscription pour bénéficier du prêt d'ouvrages. Il sera restitué à l'étudiant en fin d'année s'il n'a ni perdu, ni endommagé d'ouvrages.*
- **Modalités de règlement**
  - A l'inscription par chèques séparés à l'ordre de l'ISMaPP :
    - Un acompte de 1.800 euros, à valoir sur le montant de la scolarité à l'ISMaPP
    - le règlement du forfait Assurances de 385 euros,

Je procède au règlement des droits de scolarité par prélèvement automatique

Echéancier des prélèvements									
15/09 2013	15/10 2013	15/11 2013	15/12 2013	15/01 2014	15/02 2014	15/03 2014	15/04 2014	15/05 2014	15/06 2014
400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €	400 €

CONDITIONS PARTICULIERES

- Les étudiants qui souscrivent un prêt bancaire doivent verser le montant de leur scolarité à l'école, en une fois, lors du déblocage du prêt.
- Le montant de 1.800 euros d'acompte versé à l'inscription définitive et le forfait Assurances ne peuvent être remboursés. Toutefois, à titre exceptionnel, si le désistement intervient pour un motif de force majeure formulé par lettre recommandée avant le 20 juillet 2013, la somme sera remboursée intégralement. Au-delà, il ne sera procédé à aucun remboursement. L'acompte sera considéré comme acquis dès réception du dossier d'inscription.

Fait à ..... , le .....

Signature de l'étudiant  
(Précédée de la mention «lu et approuvé»)

Signature des parents ou du répondant  
(Précédée de la mention «lu et approuvé»)

## CONDITIONS GENERALES

### ➤ Inscription

L'inscription au cursus d'études à l'ISMAPP est subordonnée au dépôt du dossier d'inscription. Compte tenu du nombre limité des places disponibles, les candidats sont enregistrés dans l'ordre d'arrivée. La perception des droits d'inscription garantit l'inscription.

### ➤ Conditions d'accès

#### ➤ . 1<sup>ère</sup> année ISMaPP EN SCIENCE POLITIQUE ET MANAGEMENT PUBLIC (Certifié Niveau II – Grade Licence)

##### - Pré-requis :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de grade Licence 2<sup>e</sup> année (Deug, BTS ou équivalent, classes préparatoires aux Grandes Ecoles littéraires, scientifiques ou commerciales)

#### . 2<sup>ème</sup> année ISMaPP EN STRATÉGIE ET DÉCISION PUBLIQUE ET POLITIQUE (Bac+4)

##### - Pré-requis :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (de niveau BAC+ 3 minimum) ou d'un diplôme européen équivalent (Droit, Économie, Sciences politiques, Histoire, LEA, Lettres, Philosophie).

#### . M2 - ISMaPP EN STRATÉGIE ET DÉCISION PUBLIQUE ET POLITIQUE (CERTIFIÉ NIVEAU 1)

##### - Pré-requis :

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (de grade M1) ou d'un diplôme européen équivalent (Droit, Économie, Sciences politiques, Histoire, LEA, Lettres, Philosophie).

Il est précisé que ne peut être opposée à l'Ecole toute difficulté résultant de problèmes d'obtention de documents administratifs.

### ➤ Sécurité sociale

Les étudiants de l'ISMAPP bénéficient du régime obligatoire de Sécurité sociale Etudiant. Lors de son inscription, l'étudiant est affilié pendant la période s'écoulant du 1<sup>er</sup> octobre au 30 septembre de l'année suivante. La cotisation annuelle est fixée par les services de la sécurité sociale. L'ISMAPP est chargé par ceux-ci de collecter les fonds afin qu'ils leur soient reversés. Les étudiants ressortissants de pays non conventionnés par la CPAM doivent souscrire une assurance personnelle et en fournir la preuve à l'Ecole.

La cotisation à la Sécurité sociale Etudiant sera remboursée aux étudiants qui en sont dispensés (boursiers) ou qui dépendent d'autres régimes sur présentation des pièces justificatives dans un délai d'un mois après la rentrée.

### ➤ Responsabilité civile

Le montant correspondant à l'assurance Responsabilité civile sera remboursé aux étudiants déjà assurés par ailleurs s sur présentation des pièces justificatives dans un délai d'un mois après la rentrée.

### ➤ Scolarité et enseignements "Extrait du règlement intérieur"

« Les enseignements sont constitués par les cours, les séminaires, les études de cas, les enquêtes, conférences et entretiens d'orientation. Le diplôme du Master comporte une période dite en immersion professionnelle (dans le cadre d'une convention de stage) qui doit permettre à l'étudiant de prouver sa capacité à s'intégrer dans un environnement professionnel. En vue de la préparation du semestre d'application, l'étudiant peut faire appel au service des stages et à la cellule « coaching ». Chaque étudiant peut ainsi, au travers d'entretiens — individuels et collectifs — avec des professionnels, préciser son orientation. Sauf cas de force majeure, la période IP doit être unique ».

### ➤ Carte d'étudiant

La carte d'étudiant de l'ISMAPP permet aux étudiants de bénéficier de l'accès aux restaurants et bibliothèques universitaires, des réductions cinéma, théâtre, avions, trains... Les certificats de scolarité et attestations sont délivrés lors de la rentrée.

### ➤ Appels des droits d'inscription

L'ISMAPP participe à l'étalement de la charge financière représentée par les droits d'inscription en procédant aux appels de fonds en plusieurs fois.

## DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier.

NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DEBITEUR
--------------------------------------

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER
---

COMPTE A DEBITER			
_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _
Banque	Guichet	Compte	Clé

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER	
Nom :	CRISTAL 1
Adresse :	80 RUE TAITBOUT
Cp ville :	75009 PARIS

Date :  
Signature :

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n° 80 du 1/4/80 de la Commission Informatique et Libertés.

## AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Numéro national d'émetteur	486912
----------------------------	--------

J'autorise l'Etablissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier ci-dessous. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Etablissement teneur du compte. Je réglerai le différend directement avec le créancier.

NOM, PRENOMS, ET ADRESSE DU DEBITEUR
--------------------------------------

NOM ET ADRESSE DU CREANCIER	
Nom :	CRISTAL 1
Adresse :	80 RUE TAITBOUT
Cp ville :	75009 PARIS

COMPTE A DEBITER			
_ _ _ _ _	_ _ _ _ _	_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _	_ _
Banque	Guichet	Compte	Clé

NOM ADRESSE ETABLISSEMENT TENEUR DU CPTE A DEBITER	
Nom :	
Adresse :	
Cp ville :	

Date :  
Signature :

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé au créancier en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (R.I.B.) ou postal (R.I.P.).